

Décision

Générale

colonial

Décision n° 480 20/04/1953

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 avril 1953

Numéro JO
n° 6 du 01/05/1953

Date du numéro
1 mai 1953

TEXTE INTÉGRAL

Un congé proportionnel de quatre est accordé à Mme Bonadona, nistitutrice de 5e classe du cadre métropolitain en service détaché pour une durée de deux ans à compter du 1er octobre 1951. Une réquisition de passage par voie aérienne Djibouti-Paris et une réquisition par voie ferrée Paris-Prades (P.-O.) seront délivrées à l'intéressée qui appartient au groupe III. Mme Bonadona devra avoir rejoint son poste à Djibouti le 1er octobre 1953.